

Conclusion

Que vient faire un centre spécialisé dans le cégep et dans le réseau des cégeps? Son existence, je pense, implique que le collège accepte d'être un organisme multifonctionnel. Sinon, le centre apparaît comme un appendice qui risque d'être éjecté.

Mais intégration ne signifie pas homogénéité. Le cégep doit reconnaître que les conditions d'exercice de la nouvelle mission du collège, par le biais du centre spécialisé, peuvent être différentes. Il doit moduler ses politiques administratives en conséquence. C'est au collège, plus qu'au centre spécialisé, qu'il revient de définir quel peut être l'apport original et essentiel du centre aux autres composantes du collège. C'est un mandat de la direction du collège que de tirer profit des expériences des centres spécialisés pour leur propre centre et pour le reste du collège. Laisse à lui-même, le centre spécialisé ne le fera pas naturellement. C'est à la direction du collège d'aménager des mécanismes de réalisation de ce transfert à l'intérieur du collège.

Le centre spécialisé est prolongement du collège dans le milieu, mais aussi voie d'entrée privilégiée de l'industrie dans le monde de la formation. Il ouvre aux collèges une porte sur le monde et questionne leurs orientations et leurs pratiques.

C'est un signe encourageant, quand on a 20 ans.

Communication de
Carl CHARBONNEAU
Directeur
Centre spécialisé en techniques forestières
Cégep de Sainte-Foy

LES CENTRES SPÉCIALISÉS

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à remercier les organisateurs du colloque de m'avoir invité à partager avec vous des idées, des réflexions sur les centres spécialisés et leur rôle.

Introduction

La notion de centre spécialisé a émergé du vaste courant de réflexion qui a animé le milieu collégial entre les années 1975 et 1978 et qui s'est traduit par la publication du Projet du Gouvernement à l'endroit des cégeps.

La création de centres spécialisés ne constitue pas un retour aux établissements d'enseignement spécialisé antérieurs à la réforme de l'éducation au Québec au cours des années soixante.

Le centre spécialisé se définit par une vocation originale et des rapports plus soutenus avec la collectivité.

Des intentions énoncées

Publié en 1978, le Projet du Gouvernement à l'endroit des cégeps annonce différentes mesures destinées à assurer la

relance de l'enseignement professionnel au collégial; au nombre de ces mesures figure au premier rang «le développement des centres spécialisés dans certains secteurs clés de la technologie québécoise».

Le Livre blanc caractérise ainsi le statut de cet organisme: «Le centre spécialisé restera intégré à un cégep, tout en jouissant de l'autonomie nécessaire à la réalisation de sa mission».

Il énumère aussi quelques composantes de sa vocation: «L'enseignement, la recherche appliquée et, par délégation, certaines tâches liées à la formation technique des professeurs de l'enseignement professionnel».

La publication du Plan de travail, en 1980, confirme l'intention gouvernementale de créer des centres spécialisés. Ce document explicite de nouvelles facettes de la mission qui leur sera dévolue; deux nouvelles fonctions y sont envisagées: la diffusion de l'information spécialisée et l'aide technique aux entreprises.

L'analyse des textes officiels nous précise le cadre dans lequel un centre spécialisé pourra naître et se développer.

Les conditions préalables à la création d'un centre spécialisé

Quatre facteurs ont été identifiés pour définir le bien fondé de créer un centre spécialisé. Ces facteurs sont: le secteur d'activité économique; les caractéristiques de l'environnement dans lequel le collège demandeur se situe; le type d'enseignement; les acquis du collège demandeur.

Tels étaient les facteurs généraux à analyser avant d'envisager la création d'un centre spécialisé.

La mission d'un centre spécialisé

On peut énumérer cinq grands domaines dans lesquels pourra se déployer l'action des centres spécialisés: l'enseignement; la recherche appliquée; l'aide technique; l'information; l'animation.

Il convient toutefois d'établir que les centres spécialisés ne se conformeront pas à un modèle unique: chaque centre devra apporter des réponses adaptées à des besoins particuliers. Chaque centre réalisera sa propre pondération entre les différents éléments de sa mission et ce partage évoluera dans le temps pour s'adapter à la variation des besoins. Toutefois, on peut affirmer que le rôle d'un centre spécialisé ne saurait se réduire à la seule fonction de dispenser certains enseignements; on ne voit pas alors ce qui pourrait les distinguer d'un autre établissement du collégial qui ne jouirait pas du même statut.

• L'enseignement

Si les activités de formation constituent la raison d'être d'un établissement scolaire, il est logique de retrouver comme élément principal de la mission des centres spécialisés la vocation d'enseignement.

Bien que cette fonction incombe aux collèges qui constituent dans certains domaines le plus haut niveau d'enseignement, cette vocation des centres spécialisés devra se distinguer par la

recherche et le développement de la qualité de l'enseignement destiné à la communauté.

Le centre spécialisé sera habituellement appelé à dispenser diverses formes de perfectionnement destinées à la main-d'oeuvre active. En raison de sa situation, le centre spécialisé jouera un rôle de premier plan dans l'émergence et le maintien d'une concertation de tous les organismes concernés par le développement des ressources humaines: commissions scolaires, collèges, universités, etc.

Le centre spécialisé est un lieu propice pour procéder à certains décloisonnements d'application plus difficiles en d'autres milieux. Ainsi en est-il de l'organisation d'un cheminement continu de formation entre le secondaire et le collégial.

• La recherche appliquée

Les collèges disposent d'un potentiel scientifique que représente le regroupement de compétences diverses au sein de l'équipe professorale.

La recherche constituera un des moyens propres à faire profiter davantage le milieu de ce capital de ressources polyvalentes, tout en permettant à ces dernières de se maintenir à jour et de se développer, et par là, d'enrichir l'enseignement.

La recherche pratiquée dans les centres s'oriente avant tout vers des applications techniques des découvertes scientifiques. Tantôt, le centre s'associera à d'autres partenaires: entreprises, centres de recherche, universités, pour mener avec eux certains projets d'envergure; tantôt, il exécutera des recherches commanditées par le secteur privé ou des organismes gouvernementaux; tantôt, il pourra participer à la planification et à la supervision de la recherche, en trouvant des pistes prometteuses, en définissant des mandats, en assurant l'encadrement et l'évaluation des travaux.

En ce qui concerne le rôle des centres spécialisés dans des activités de recherche, on doit veiller à maintenir entre celles-ci et l'enseignement les rapports les plus étroits possible.

• L'aide technique

Complément naturel des activités de recherche, l'aide technique constitue une autre composante de la mission d'un centre spécialisé; elle consiste à mettre à la disposition des agents du milieu l'éventail des compétences du centre pour des interventions à caractère plus ponctuel.

La nature de ces interventions sera nécessairement très variable. Elles s'apparenteront au dépannage; en d'autres circonstances, le centre mettra à profit sa connaissance des ressources existantes et sa capacité d'obtenir l'information nécessaire, pour orienter son client vers des experts connus en d'autres milieux. Ce rôle de conseiller prend à l'occasion d'autres formes, qu'il s'agisse d'aider le secteur d'activité à se renouveler par l'implantation de technologies nouvelles ou à s'adapter à des normes récemment édictées, ou qu'il faille aider telle entreprise à se doter d'une meilleure organisation ou à prévenir des problèmes éventuels.

Comme pour la recherche, on ne perdra pas de vue, en dispensant de l'aide technique, que le centre spécialisé est au premier chef un établissement d'enseignement.

• L'information

Les entreprises, notamment les petites et les moyennes, sont fréquemment dépourvues de l'information qui leur permettrait d'améliorer leur fonctionnement et de s'adapter aux changements en temps utile.

Cette information existe le plus souvent, mais elle est dispersée et incompréhensible pour un grand nombre d'usagers.

Le centre, par les relations suivies qu'il entretiendra avec les entreprises et grâce à son infrastructure, sera à même de fournir à ce milieu l'information utile à sa bonne marche et à son progrès.

• L'animation

Toutes les activités envisagées précédemment entretiennent entre le centre spécialisé et son environnement une constante interaction. Elles assurent dans le milieu une fonction d'animation.

Conclusion

Les centres spécialisés peuvent constituer des leviers importants dans les secteurs du développement socio-économique du Québec.

Un ancien ministre de l'Éducation déclarait: «Ce rayonnement de nos établissements d'enseignement au sein de la société doit non seulement viser le réajustement constant de la formation de travailleurs, mais également vise à assurer un transfert continu des connaissances vers les entreprises et les autres institutions de la société. L'apport du réseau collégial à ce niveau doit être signalé. Ce réseau est constitué de 46 établissements comptant plus de 10 000 enseignants. Il détient des expertises particulières en matière de technologie, il est très largement disséminé sur tout le territoire et il a donc une mission à remplir face au milieu.

Dans ce contexte, la mise sur pied de centres spécialisés, en association avec le secteur professionnel, peut constituer un levier de développement pour nos établissements collégiaux.»